



Communiqué de presse

Paris, le 22 juillet 2016

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution alerte sur la défaillance d'Enterprise Insurance Company plc, sise à Gibraltar.

La Commission des services financiers de Gibraltar (GFSC) a informé ce jour l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qu'elle avait retiré à l'entreprise **Enterprise Insurance Company plc**, dont le siège est à Gibraltar, l'autorisation de souscrire de nouveaux contrats d'assurance. Elle a également restreint la possibilité pour cette entreprise d'effectuer des paiements et engagé des mesures pour obtenir sa liquidation. **Enterprise Insurance company plc** s'est en effet déclarée insolvable auprès de l'autorité de Gibraltar.

Enterprise Insurance Company plc a commercialisé en France, sous le régime de la liberté de prestation de services, des contrats d'assurance à des résidents français. L'ACPR est en contact avec l'autorité de Gibraltar (GFSC) pour suivre les mesures prises pour assurer la protection de ces assurés.

Elle recommande toutefois aux assurés d'**Enterprise Insurance Company plc** de chercher sans attendre un nouvel assureur pour la couverture de leurs risques futurs, notamment pour les risques dont l'assurance est obligatoire.

Coordonnées de l'Autorité de Gibraltar

Gibraltar Financial Services Commission

PO Box 940
Suite 3, Ground Floor
Atlantic Suites
Europort Avenue
Gibraltar

Tel : +350 200 40283

Fax : +350 200 40282

E-Mail : information@fsc.gi

E-Mail pour les assurés concernés par la défaillance d'Enterprise Insurance Company
enterprisepolicyholders@fsc.gi

Coordonnées de l'ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

61 rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09
Téléphone : 01.49.95.40.00
www.abe-infoservice.fr
www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier